

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 27
- Procuration(s) : 7
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) : 2

DEL 2026_055

Date de convocation :

le 30 mai 2026

Date d'affichage :

le 30 mai 2026

Fait à Aigondigné,

Le 08 juin 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ALLEGRETTI Isabelle représentée par LARGEAU Vanessa, BABIN Sébastien représenté par BONNIN Jean-Marie, BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, Laura GANCHE représentée par Roselyne DUMORTIER, Claude-Manuel GARNAULT représenté par Freddy BARBAREAU, Mikaël GUILLORIT représenté par Christian BAUMGARTEN, Pierre LAPORTE représenté par Lysiane LECULLIER

Absents : ROUXEL Patricia, BRET Nathalie

Secrétaire de séance : SIMON Christophe

Délibération 2026_055 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Nomination d'une adjointe RH / Finances

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2026_019 du 21 mars 2026 portant création de 7 postes d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026-AG005 du 14 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire à Madame Véronique BLAY,

Vu la démission de Madame Véronique BLAY de toutes ses fonctions, 5^{ème} adjointe et Conseillère municipale en date du 15 avril 2026.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par ou Monsieur le préfet par courrier reçu le 20 mai 2026,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5^{ème} adjoint,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Candidature : Madame Emilie OUVRARD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à ce vote à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 2 ABSTENTIONS et 25 voix POUR des membres présents et/ou représentés :

- **DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.
- **DESIGNE** Madame Emilie OUVRARD en qualité de 5^{ème} adjoint au maire.

Le secrétaire de séance,
Christophe SIMON

Maire,
Laurent AUDE

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission

